

# AVIS PUBLIC

## SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Est donné par le soussigné secrétaire-trésorier, que :

La municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton est en zone verte ;


QUE Le décret numéro 735-2021 du 26 mai dernier, qui permet dès le 28 mai, aux municipalités en zones jaunes ou vertes de permettre la présence du public lors des séances du conseil,

QUE soit tenue la présente séance ouverte à tous en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689 2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. ;

QUE la séance ait lieu au Centre communautaire, sise au 1, rue du Parc pour permettre la distanciation sociale;

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 29 juin 2021.

Le secrétaire-trésorier,



---

Caroline Dionne